20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0436.399.733	P.	U.	D.	A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **STAMPEN**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **AVENUE DES COMMUNAUTES** N°: **100**

Code postal: **1200** Commune: **Woluwé-Saint-Lambert**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet[1]:

Numéro d'entreprise **0436.399.733**

DATE **22/06/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** [2]

approuvés par l'assemblée générale du **26/06/2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Exercice précédent du **01/01/2021** au **31/12/2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas [3] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **22** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.2, 6.5, 6.6, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)
NAEDOL SRL
Représentée par NEYTS Julien, administrateur

Signature
(nom et qualité)
CDEW CONSULTING SRL
Représentée par DE WALQUE Christophe, administrateur

---

1 Mention facultative.

2 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

3 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ULFSDOTTER Antonia

Rue du Page 69, boîte 2.1, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27/04/2022- 15/05/2026

NAEDOL SRL 0769.445.669

Rue du Saussois 9, 1367 Ramillies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27/04/2022- 15/05/2026

Représenté par:

1. NEYTS Julien
   Rue du Saussois 9 , 1367 Ramillies, Belgique

CDEW CONSULTING SRL 0759.988.664

Drève des Equipages 22, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27/04/2022- 15/05/2026

Représenté par:

1. DE WALQUE Christophe
   Drèv des Equipages 22 , 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

MAZARS BEDRIJFSREVISOREN - MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0428.837.889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00021

Mandat : 27/04/2022- 15/05/2025

Représenté par:

1. NUTTENS Anton
   Berchemstadionstraat 78 , 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique
   , Numéro de membre : A01892

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.488.185	6.837.264
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	6.488.185	6.836.901
Terrains et constructions		22	6.190.517	6.434.642
Installations, machines et outillage		23	297.668	402.259
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		363
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.086.122	151.294
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.003.264	24.685
Créances commerciales		40	328.079	24.685
Autres créances		41	1.675.185	
Placements de trésorerie		50/53		119.455
Valeurs disponibles		54/58	78.532	5.114
Comptes de régularisation		490/1	4.326	2.040
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.574.307	6.988.558

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.801.432	1.612.706
Apport		10/11	61.500	61.500
Capital		10	61.500	61.500
Capital souscrit		100	61.500	61.500
Capital non appelé [4]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	734.019	734.019
Réserves indisponibles		130/1	734.019	734.019
Réserve légale		130	734.019	734.019
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.005.913	817.187
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

4 Montant venant en déduction du capital souscrit.

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	6.772.875	5.375.852
Dettes à plus d'un an	6.3	17	6.600.000	15.700
Dettes financières		170/4	6.600.000	
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3	6.600.000	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		15.700
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	172.746	5.357.852
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		550.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	107.216	180.470
Fournisseurs		440/4	107.216	180.470
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	65.530	56.099
Impôts		450/3	65.530	55.121
Rémunérations et charges sociales		454/9		978
Autres dettes		47/48		4.571.283
Comptes de régularisation		492/3	129	2.300
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.574.307	6.988.558

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	878.404	1.477.615
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	16.047	
Chiffre d'affaires*			70		1.803.002
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*			60/61	329.882	331.264
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62	1.055	14.930
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	348.716	348.694
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	235.703	450.876
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	292.930	663.115
Produits financiers		6.4	75/76B	80.421	584.663
Produits financiers récurrents			75	80.421	28.244
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		556.419
Charges financières		6.4	65/66B	121.716	141.873
Charges financières récurrentes			65	121.716	141.873
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	251.635	1.105.905
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	62.909	53.809
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	188.726	1.052.096
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	188.726	1.052.096

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.005.913	1.817.187
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	188.726	1.052.096
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	817.187	765.091
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.005.913	817.187
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		1.000.000
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		1.000.000
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.836.901
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	6.836.901	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	348.716	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	348.716	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	6.488.185	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxx	363
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375	363	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395		
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	6.600.000
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		0,5
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	16.047	556.419
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	16.047	
Produits financiers non récurrents	(76B)		556.419
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.
D'une façon générale, elles se résument comme suit :
"Postes monétaires : comptabilisation à la valeur nominale ;
"Postes non monétaires : comptabilisation à la valeur d'acquisition.
Elles n'ont pas été modifiées dans leur application par rapport à l'exercice précédent.

B. REGLES PARTICULIERES

¢IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Les frais d'établissement, les frais de constitution et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et amortis à 100% au cours de l'année durant laquelle ils ont été encourus.

¢IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les droits d'enregistrement relatifs à l'acquisition des immeubles sont inclus dans la valeur d'acquisition.
Les amortissements sont pratiqués suivant la méthode linéaire et conformément aux taux généralement admis.
Le détail de ces taux est le suivant :
"Frais accessoires (droits d'enregistrement) sur terrain100%
"Bâtiments 3%
"Rénovations5%
"Aménagements 10% & 20%
"Matériel informatique33, 33%

¢CREANCES A UN AN AU PLUS
Les créances font individuellement l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

¢DETTES
Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

¢CREANCES ET DETTES ENVERS LES SOCIETES DU GROUPE
Un intérêt est calculé (au taux légal en vigueur) tous les 6 mois sur toutes les créances et dettes envers les sociétés du groupe. Une compensation est faite ensuite entre les créances et dettes des sociétés du groupe dans le chef de la SA société de Services et de Participations.

RAPPORT DE GESTION

STAMPEN SA

Avenue des Communautés 100
1200 BRUXELLES
RPM : 0436 399.733

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIF À L'EXERCICE 2022

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de gestion de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La SA STAMPEN est la société foncière du projet « Souverain 360 », qui est un projet majoritairement résidentiel, situé sur le commune de Auderghem.

Elle est propriétaire de l'immeuble de bureau et du terrain situé Boulevard du Souverain, 360 à 1160 AUDERGHEM.

A ce jour, l'immeuble de bureau est partiellement occupé par différents locataires, jusqu'à la mise en œuvre concrète du projet.

Le projet en tant que tel est développé par la SA BESIX RED. Une demande de permis a été introduite en décembre 2022 et est attendue pour l'été 2023.

2. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

a) Bilan

Le total du bilan est de 8.574.306,62 EUR contre 6 988.557,52 EUR pour l'exercice précédent

I. Actif

Le total de l'actif s'élève à 8 574 306,62 EUR

Les actifs circulants s'élèvent à 2 086 121,54 EUR et comprennent principalement les autres créances pour 1 675 185,15 EUR.

II Passif

Le total du passif s'élève à 8 574 306,62 EUR

Les capitaux propres de la société s'élèvent 1 801 431,66 EUR et se décomposent de la manière suivante .

- Capital souscrit et entièrement libéré : 61.500,00 EUR
- Réserve légale : 734.018,37 EUR
- Bénéfice reporté 1.005 913,29 EUR

STAMPEN SA
Avenue des Communautés 100
1200 BRUXELLES
RPM : 0436.399.733

Les dettes s'élèvent à 6.772.874,96 EUR et comprennent principalement le crédit bancaire de 6.600.000,00 EUR.

b) Compte de résultat

Les charges se décomposent de la manière suivante :

- Le coût des ventes et prestations : 915.356,55 EUR
- Les charges financières : 121.715,96 EUR
- L'impôt sur le résultat : 62.908,67 EUR

Le résultat de la société à la fin de l'exercice se solde par un bénéfice de 188.726,01 EUR.

c) Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil décide de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	188.726,01 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	817.187,28 EUR
Bénéfice à affecter :	1.005.913,29 EUR

que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice à reporter :	1.005.913,29 EUR

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

N/A

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

N/A

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société ne développe pas d'activité dans le domaine de la recherche et du développement.

STAMPEN SA
Avenue des Communautés 100
1200 BRUXELLES
RPM 0436.399.733

6. SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursales

7. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

N/A

8. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Conformément aux dispositions légales et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour le mandat exercé au cours de l'exercice 2022

9. GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir ses risques commerciaux et n'est pas exposée à des risques de change et de taux d'intérêt significatifs

10. DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée proviennent de la concentration de son activité en un nombre restreint de projets immobiliers à développer, des conditions du marché et donc des risques spécifiques liés à la promotion immobilière.

11. DIVERS

N/A.

[LES SIGNATURES SUIVENT SUR LA PAGE SUIVANTE]

RAPPORT DE GESTION

STAMPEN SA
Avenue des Communautés 100
1200 BRUXELLES
RPM : 0436.399.733

Fait à Woluwe-Saint-Lambert, le 28 avril 2023.

Antonia ULFSDOTTER

Administrateur

Julien NEYTS*
Rep. permanent de la SRL
NAEDOL

Administrateur

Christophe DE WALQUE*
Rep. permanent de la SRL CdeW CONSULTING

Administrateur

mazars

Berchemstadionstraat 78
2600 Antwerpen
België
Tel: +32 (0)3 230 31 55
www.mazars.be

Stampen SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2022

mazars

Stampen SA
Numéro d'entreprise: BE0436.399.733

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Stampen SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Stampen SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Stampen SA durant une exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 8.574.306,62 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 188.726,01.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

mazars

Stampen SA
Numéro d'entreprise: BE0436.399.733

Autre point

Etant donné qu'aucun commissaire n'était nommé l'exercice précédent, les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
    - nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

mazars

Stampen SA
Numéro d'entreprise: BE0436.399.733

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

mazars

Stampen SA
Numéro d'entreprise: BE0436.399.733

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- La société n'utilise pas de comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale. Le commissaire n'était pas invité pour l'assemblé générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 14 août 2023

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Antoon Nuttens

Réviseur d'Entreprises